

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 31 (1960)

**Heft:** 6

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

miques, -métallurgiques et -thermiques 3,1 % et celle de l'industrie générale 1,6 %. Si l'on compare la consommation en 1958/1959 à celle de 1930/1931, on constate que l'augmentation se monte à 511 % dans le groupe des usages domestiques, de l'artisanat et de l'agriculture, à 264 % dans l'industrie (sans les chaudières électriques) et à 136 % dans la traction, pour un accroissement de la consommation globale (sans chaudières électriques ni pompage d'accumulation) de 308 %.

Tout porte à croire que la consommation d'électricité va encore augmenter ces années prochaines : notre industrie marche à plein rendement et l'automatisation, qui entraîne une utilisation plus poussée de l'énergie électrique, fait de nouveaux progrès. Dans l'artisanat et l'agriculture également on emploie toujours plus d'électricité. Dans les ménages elle sert toujours davantage à rendre plus agréable la vie quotidienne et à libérer la ménagère du recours aux domestiques. Or ces besoins ne seront guère influencés par un recul éventuel de la conjoncture, sans parler d'applications toujours nouvelles de l'électricité.

**Une belle réalisation horlogère.** — Les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey ont construit récemment une horloge géante pour le Proche-Orient. Cette pièce mesure 5 m. de diamètre ; elle est équipée de deux aiguilles mesurant l'une 2 m. 30, l'autre 1 m. 80. L'horloge pivotera sur elle-même afin que les heures puissent être lues des quatre points cardinaux. Une horloge-mère, fabriquée par la Société Fawag, à Neuchâtel, contrôle un moteur électrique qui fera mouvoir les aiguilles. Si le moteur tombe en panne, l'horloge-mère continuera de fonctionner. Sitôt le dérangement réparé, les impulsions accumulées remettront automatiquement les aiguilles sur l'heure précise.

**Le revenu national en 1959.** — D'après une estimation provisoire, le revenu national net de la Suisse pour l'année 1959 s'est élevé à 29,6 milliards de francs (1958 = 28,6 milliards de francs) dont 17,8 milliards de revenus du travail, 5,5 milliards de revenus d'exploitation des indépendants et 6,3 milliards de revenus du capital. L'accroissement du rendement de l'économie nationale de notre pays est du même ordre de grandeur que l'année précédente. Du fait que le niveau des prix a légèrement baissé en 1959, l'augmentation du revenu national réel a été de 4,4 %, contre 1,7 % en 1958 et 3,7 % en 1957.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.

Bulletin : rédaction : R. Steiner ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 33 04  
ou 4 34 06 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37. Comptes de  
chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 3250.

Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.